

Alors que la direction de l'établissement clame qu'elle combat les trafics au sein de la détention, le constat que **l'UFAP UNSa Justice** peut dresser est plus nuancé ! Car même si les saisies sont régulières, ce sont les sanctions disciplinaires qui font défaut et n'envoient pas les bons messages !

Le 16 novembre 2023, le détenu J. se fait prendre avec 280g de stupéfiant à la sortie du parloir.

Résultat : **10 jours de Quartier Disciplinaire**, une peine très « light » et très critiquable au vu de la jolie quantité saisie !

Et surtout, au bout de 5 jours de sanction exécutée, le Chef de Détention l'absout pour motif de « bonne conduite » ! Incompréhensible !!!

Le 19 décembre 2023, le détenu B. se fait prendre à la sortie du parloir avec 115g de produit stupéfiant.

Résultat : **14 jours confinement de cellule** avec privation d'appareil audiovisuel ...

La liste de ces peines trop légères est bien trop longue... !

L'UFAP UNSa Justice du CPML exige des sanctions disciplinaires cohérentes à l'égard de ces trafiquants. Devant de telles quantités, personne ne peut imaginer que ce soit uniquement de la « consommation personnelle » !

L'UFAP UNSa Justice réaffirme l'utilité de mutualiser nos moyens avec des passages fréquents d'équipes cynotechniques, notamment au service des parloirs pour mettre un frein sur le trafic au sein de la détention.

Le bureau local UFAP souligne l'efficacité du système anti-drone lorsque celui-ci est mis à jour... La technologie évoluant vite, nous ne pouvons que réclamer toutes les évolutions et mises à jour pour stabiliser les performances de ce dispositif...

En effet, de nouveaux drones réussissent à passer nos systèmes de sécurité et viennent assombrir le tableau.

Le secrétaire local
VIOL-GARAYT Sébastien